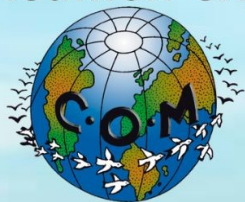


# Concours Ornithologique COM

## les 19 et 20 Octobre 2024 à Antibes (06)

Espaces du Fort Carré, 61 Avenue du 11 Novembre  
Championnat d'Europe Psittacidés  
Réunion CNJF section Hybrides et Faune Européenne



**L'Oiseau Club Antibes Juan les Pins**  
**l'UOF (COM France)**  
Vous invitent à participer au  
**47<sup>ème</sup> Salon de la Fleur et de l'Oiseau**  
**Championnat Ornithologique International COM**  
**Championnat Europe des Psittacidés**  
**Du 16 au 20 Octobre 2024**  
**61 avenue du 11 novembre**  
**Espaces du Fort Carré, 06600 Antibes**

*Cette Exposition Internationale COM est ouverte à tous les éleveurs, des pays membres de la Confédération ornithologique mondiale (COM).*

*Elle est ouverte à tous les oiseaux de propre élevage des éleveurs amateurs, en règle avec les lois et directives de chaque pays membre pour les espèces d'oiseaux qu'ils élèvent.*

**Sections en concours : D,E,F,G,H,I/N,O,P- Classes (UOF COM France 2024)**

CALENDRIER OFFICIEL (OFFICIAL SCHEDULE)	
<b>RECEPTION DES FEUILLES D'ENGAGEMENT</b>	<b>07/10/2024 (fermeture ornithonet minuit)</b>
ENLOGEMENT DES OISEAUX (ACCEPTANCE OF BIRDS)	Mercredi 16 Octobre à partir de 14h00 à 20h00 Jeudi 17 Octobre de 9h00 à 20h00
JUGEMENTS (JUDGING)	Vendredi 18 Octobre
OUVERTURE OFFICIELLE (OFFICIAL OPENING)	Samedi 19 Octobre 11h00
OUVERTURE AU PUBLIC (OPENTO THE PUBLIC)	Samedi 19 Octobre de 9H à 12H30 et de 14H à 18H. Dimanche 20 Novembre de 9H à 17H
REMISE DES PRIX (TROPHY PRESENTATION)	Dimanche 20 Novembre à 11H
DÉLOGEMENT DES OISEAUX ET CLÔTURE (BIRD TAKE-OUT AND CLOSING)	Dimanche 20 Novembre à partir de 12H15 (Convoyeurs officiels) Dimanche 20 Octobre 17h15 (Autres éleveurs)
SUPERVISEUR (SUPERVISOR) C.O.M.:	<b>Non défini</b>

**Entrée exposition : Gratuite**

**Classification : UOF COM France 2024**

**Droit d'engagement concours : Individuel: 4,50€ ; Duo : 9,00€ ; Stam : 16,00€**

**Frais d'inscription : 5,00€**

**Bourse, prix unique : 2,50€ par oiseau (pas de % prélevé sur les ventes) + 5,00€ Frais inscription si absence d'oiseaux inscrits en Concours.**

**Stand : 150,00 euros**

**Repas du samedi soir : 20,00€ sur inscription.**

**RENSEIGNEMENTS :** Pour tous renseignements et envoi des feuilles d'engagement (*chèque à l'ordre de OCA*):

Denis FAURE, Hameau de la Palmeraie, 934, Ch. Des Ames du purgatoire, 06600 ANTIBES.

✉ denis.faure@ville-antibes.fr

Jérémy PELLERIN, 5200 route de la Tinée, Le Bancairon 06420 CLANS ☎ 06 82 01 70 38

✉ jeremypellerin.psittacide@yahoo.fr

Contact, Informations Convoyages : David VETTESE : ☎ 06 95 08 46 08 - ✉ [vedavid83@gmail.COM](mailto:vedavid83@gmail.COM)

INFOS SUR INTERNET :

ROSE : <http://www.r13rose.fr> - [https://www.facebook.com/groups/197917720540752?locale=fr\\_FR](https://www.facebook.com/groups/197917720540752?locale=fr_FR)



## JUGEMENT

### Vendredi 18 Octobre 2024 :

- Canaris de couleur : **Ivo Cappellino (Italie), Christian Louvel (France)**
- Canaris de posture : **Claudio Berno (Italie),**
- Passereaux européens et hybrides : **Jean Michel Eytorff (France)**
- Passereaux non européens et colombidés : **Bastista Fernado (Portugal)**
- Psittacidés: **Pierre Hebbo (Portugal), Cristiano Disint (Italie), Daniel Hans (France)**
- **Superviseur COM : non communiqué**

Les juges **O.M.J./C.O.M.** , départageront et classeront les 5 meilleurs oiseaux de chaque classes. Ils leur attribueront un pointage selon les règles COM : 90 ou + (360 ou +) pour obtenir un titre de Champion, second, troisième, quatrième, cinquième.

Les champions seront désignés selon les règles établies par la COM et l'OMJ.

Les juges désigneront les meilleurs oiseaux du concours. Les décisions des juges seront sans appel.



## REGLEMENT

Les classes de jugement 2024 UOF (COM France) sont disponibles : en nous consultant ou à télécharger sur le site :

📄: <https://www.ornithologies.fr/blog/competitions/les-classes-concours-nationales/>

*Il n'y a pas de limitation du nombre d'oiseaux (stam ou duo ou individuel).*

*Ne pourront participer que des oiseaux bagués réglementairement avec une bague fermée et au numéro de stam (souche) de l'éleveur qui sera en règle avec les lois et directives de son pays pour les espèces d'oiseaux qu'il présente.*

*Les oiseaux mis en concours peuvent être cédés, ils pourront être retirés immédiatement du concours, 10% sera retenu par le club.*

***Ce concours compte pour le Challenge compétiteur de l'UOF (rang concours international)***

## INSCRIPTION ET CONVOYAGE DES OISEAUX

Les inscriptions se feront par Internet directement sur le logiciel de concours Ornithonet. En cas de difficultés, prenez contact par mail : [jeremypellerin.psittacide@yahoo.fr](mailto:jeremypellerin.psittacide@yahoo.fr) pour plus d'explications.

Les inscriptions **des éleveurs étrangers et non adhérents à l'UOF** se font par mail ou courrier.

Les éleveurs transmettront aux organisateurs (adresse page 1), un exemplaire des feuilles d'engagement concours, **ainsi qu'un chèque libellé à l'ordre de O.C.A.**, représentant le montant des engagements et du palmarès.

**Au plus tard le 07 Octobre 2024**

**Et ce afin de permettre les démarches auprès des DD(CS) PP dans les délais réglementaires.**

**En cas de retard les éleveurs français devront se charger de celles-ci.**

Les organisateurs se réservent le droit de clore les engagements plus tôt si les impératifs de matériel le nécessitent.

### CONVOYAGE :

**Les éleveurs souhaitant faire convoier leurs oiseaux, doivent se mettre en contact avec :**

**David VETTESE : 06 95 08 46 08 - vedavid83@gmail.com**

Des regroupements et convois de vos oiseaux sont possibles.

CONVOYAGE ITALIE : **Cristian MALVAGGIO et Simone CAPUTO**

CONVOYAGE BELGIQUE : **Jef KENIS et David VANDORMAEL**

CONVOYAGE ALSACE : **Denis REEB**

## **ENLOGEMENT des OISEAUX :**

Les cages sont fournies par l'organisation

La réception des oiseaux se fera le **mercredi 16 Octobre à partir de 14h et jeudi 17 Octobre à partir de 9h00**

**Lors de l'enlogement les éleveurs ou les convoyeurs veilleront à approvisionner les oiseaux en eau et nourriture pour une durée de 48h.**

Les oiseaux nécessitant une nourriture particulière doivent être signalés aux organisateurs sur la feuille d'engagement. Celle-ci devra être fournie en quantité suffisante pour la durée du concours au moment de l'enlogement.

## **FORMALITES VETERINAIRES**

### **CONTRAINTES REGLEMENTAIRES, SANITAIRES et VETERINAIRES** (sous réserves de modifications ou d'évolution)

#### **Justificatif d'origine.**

Tous les oiseaux faisant l'objet d'un engagement à l'exposition internationale COM devront faire l'objet d'un **justificatif d'origine constitué par la déclaration sur l'honneur du modèle joint** (*modèle en Annexe*), qui devra être dûment complétée, à joindre à la feuille d'engagement.

#### **Autorisation sanitaire** (sous réserve de confirmation et d'évolution) :

- Pour les éleveurs français, le comité d'Organisation se chargera de la demande des **attestations départementales de provenance**, mentionnant l'absence de maladies infectieuses, en particulier la maladie de Newcastle auprès des DD(CS)PP concernées.
- **Les éleveurs étrangers devront fournir les documents vétérinaires nécessaires pour une exposition hors de leur pays. Ces documents doivent dater de moins de 10 jours. (Modèle Annexe V)**
- **Un numéro TRACE est en cours de demande pour les éleveurs étrangers en ayant la nécessité. Ce numéro vous sera transmis et/ou ajouté au présent règlement dès que connu**

#### **Autres Cas spécifiques :**

##### **1. Espèces inscrites au règlement communautaire 338/97 :**

- annexe A : idem annexe B et C si de 2<sup>ème</sup> génération. Certificat intracommunautaire (CIC) et/ou CITES des parents dans les autres cas.
- annexe B et C : Attestation sur l'honneur, de naissance et d'élevage en captivité chez l'éleveur avec les noms latins des espèces.

##### **2. Pour les espèces indigènes, hybrides et guyanaises en phénotype sauvage :**

- les oiseaux seront nés et élevés en captivité
- les hybrides suivront le régime juridique de leur parent le plus protégé
- les oiseaux seront bagués ou identifiés :
  - soit selon la réglementation française
  - soit selon la réglementation du pays d'origine.

Ces spécimens ne pourront être présentés que par des titulaires du certificat de capacité et d'une ouverture d'établissement ou, d'une autorisation préfectorale de détention (exonération du certificat de capacité, en raison des quotas fixés par les arrêtés du 10 août 2004). La copie de l'ouverture d'établissement ou de l'autorisation préfectorale de détention ainsi qu'une copie de l'attestation de marquage, devront accompagner les oiseaux.

En cas de doute, nous contacter.

**RAPPEL : Les variétés mutantes de ces espèces obtenues par sélection (art. R 211.5 du code l'environnement) pourront être engagées sans formalité préalable.**

#### **Suivi vétérinaire :**

Le suivi de l'exposition sera placé sous l'autorité du vétérinaire de l'exposition. Les oiseaux seront examinés dès leur arrivée, et un suivi sera assuré durant toute la manifestation. Tout oiseau reconnu atteint d'une pathologie sera placé en local d'isolement.

Les organisateurs et le vétérinaire sanitaire se réservent le droit de refuser tous les oiseaux ne donnant pas entière satisfaction sanitaire.

## LES RÉCOMPENSES

\* **CHAQUE PARTICIPANT : 1 lot souvenir**

\* **COCARDE CHAMPION : pour chaque oiseau déclaré CHAMPION**

\* **MEDAILLES COM : Elles seront décernées aux éleveurs/oiseaux les plus méritants**

\* **LOT 1 : LOT SOUVENIR pour l'éleveur le plus loin en km**

\* **LOT 2 : LOT SOUVENIR pour l'éleveur le plus jeune**

\* **LOT 3/4/5 : 3 LOTS SOUVENIRS EN TIRAGE AU SORT ENTRE LES ELEVEURS DU CONCOURS (tirage au sort de 3 numéros d'éleveurs parmi les participants)**

\* **GRANDS PRIX ELEVAGE :**

**1 COUPE OR-ARGENT-BRONZE (3 premiers de chaque GRAND PRIX)**

**1 PANIER GARNI (pour les 3 premiers de chaque GRAND PRIX)**

**Sur 6 oiseaux puis départagés sur les suivants en cas d'égalité**

1. CANARI COULEURS
2. CANARI POSTURES
3. PASSEREAUX N et CAILLES/COLOMBES
4. PASSEREAUX EUROPEENS et HYBRIDES
5. PSITTACIDES

\* **MEILLEURS OISEAUX :**

**COCARDE COM/SPECIALE pour les groupes suivants :**

1. CANARI COULEURS
2. CANARI POSTURES
3. PASSEREAUX N et CAILLES/COLOMBES
4. PASSEREAUX EUROPEENS et HYBRIDES
5. ONDULEES COULEURS / POSTURES
6. AGAPORNIS
7. PSITTACIDES AUSTRALIENS
8. PSITTACIDES AMERICAINS
9. PSITTACIDES ASIATIQUES
10. MEILLEUR STAM PSITTACIDES
11. MEILLEUR DUO PSITTACIDE
12. MEILLEUR PSITTACIDE EN PHENOTYPE ANCESTRAL

Les prix de meilleurs oiseaux se cumulent avec les grands prix.

Le détail des conditions pour obtenir ces récompenses sera envoyé aux éleveurs en faisant la demande

Palmarès disponible de façon numérique, Attestation de Résultats pour chaque éleveur

## CHARTRE DE QUALITE

L'exposition respectera la charte spécifique des expositions UOF COM France, adoptée par les présidents de régions le 22 avril 2006 et modifiée le 27 mai 2007

Les organisateurs, s'engagent à utiliser uniquement des cages conformes au bien-être animal, aux meilleurs soins, à l'entretien, à la sécurité des oiseaux et à suivre la réglementation sanitaire en vigueur.

## BOURSE D'ÉCHANGE

### 1. BOURSE LIBRE : location d'un stand : 150,00 euros

L'éleveur vend directement ses oiseaux, pas de prélèvement. Pour toute vente l'éleveur doit fournir à l'acheteur un certificat de cession et une fiche technique. Les cages doivent être étiquetées réglementairement.

**Un contrat spécifique sera signé par chaque exposant. Nous consulter pour plus de précisions.**

**Les cages prêtées devront être vidées et repliées en fin de concours.**

*L'exposition des oiseaux dans les cageots de transport ne sont pas admis en France.*

### 2. BOURSE gérée par les organisateurs : 2,50€ par oiseau + 5,00€ inscription si absence d'oiseaux inscrits en concours

Ne seront admis que les oiseaux bagués réglementairement.

Oiseaux âgés au maximum de 2 ans pour les « Passereaux à bec droit » et 5 ans pour les Psittacidés.

Les modalités et prix de cession sont libres.

**Les oiseaux étrangers ne sont pas autorisés à la vente**

Inscription sur la feuille d'enlogement BOURSE (Annexe)

**Aucun cageot de transport ne pourra circuler dans la salle du concours**

## APPLICATION DU REGLEMENT

Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être photographiés et filmés librement après jugement.

Il n'autorise l'utilisation ou la diffusion ultérieure des photographies ou films réalisés qu'avec l'accord exclusif de l'organisation pour une utilisation en lien direct avec les activités ornithologiques. Sur chaque photo utilisée ou diffusée sera mentionné le nom de l'éleveur

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des accidents, pertes, vols ou mortalités dont les oiseaux pourraient être victimes, quelle qu'en soit la cause. Aucune indemnisation quelconque ne pourra être exigée. L'éleveur renonce à toutes poursuites contre les organisateurs. Le seul fait d'engager des oiseaux, implique l'acceptation du présent règlement.

Le Comité Organisateur sera seul habilité à trancher tous les cas non prévus par le présent règlement.

Les membres de l'Oiseau Club d'Antibes Juan les pins, les bénévoles des Associations, la municipalité d'Antibes s'efforceront de vous réserver le meilleur accueil dans leur belle région, et prendront le plus grand soin des oiseaux que vous leur confierez.

Ils espèrent vous recevoir très nombreux, vous souhaitent une excellente saison de concours et vous remercient de votre participation.

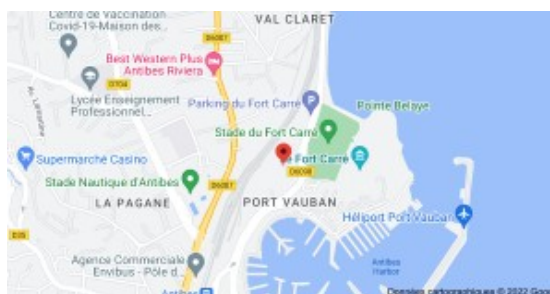
Amicalement.

**Denis FAURE**

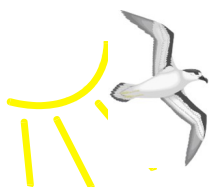
Président de L'O.C.A.

**Espaces du Fort Carré,  
Antibes  
61 avenue du 11  
novembre**

Coordonnées GPS 46° 05' 11.0364" N and  
32.5933" E.



5° 24'



## ANTIBES, C'est où ?

Antibes, située au bord de la mer Méditerranée, se trouve à 205 km à l'est de Marseille (chef-lieu de région), 23 km au sud-ouest de Nice (chef-lieu de département), 15 km au sud-est de Grasse (chef-lieu d'arrondissement) et environ 10 km à l'est de Cannes

**En voiture** : Autoroute A8, la Provençale, sortie 44.

**En train** : La gare SNCF d'Antibes est desservie par les TGV, les trains grandes lignes et les trains régionaux.

**En avion** : L'aéroport international de Nice Côte d'Azur est situé à 20 km d'Antibes Juan-les-Pins.

**Plus de renseignements :**

<https://www.antibesjuanlespins.com/antibes-pratique/comment-venir>



**Pour votre hébergement :**

**Office de Tourisme**

**et des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins.**

Place Guynemer - 06600 Antibes

+33 (0) 4 22 10 60 10

[accueil@antibesjuanlespins.com](mailto:accueil@antibesjuanlespins.com)

<https://www.antibesjuanlespins.com/antibes-pratique/l-office-du-tourisme-et-des-congres>